

la plus forte partie de cette augmentation de crédit sera sans doute appliquée au relèvement du traitement de certaines catégories d'employés, en certaines localités. Le ministre devra nous éclairer sur ce point. Il a dû faire quelque calcul avant de décider qu'il aura besoin de \$2,500 et nous tenons à savoir sur quelles données il s'appuie.

L'honorable M. PATERSON : Eh bien, pour ne citer qu'un exemple, dans le port de Montréal, port d'une grande importance, l'honorable député le sait, nous songeons à opérer une réforme. Les commis préposés aux inscriptions dans ce qu'il est convenu d'appeler "le grand bureau" y exercent leurs fonctions depuis longtemps, et leurs traitements sont demeurés uniformes. On donne à quelques-uns de ces fonctionnaires les noms de douaniers, ils sont préposés au débarquement des marchandises et à la répression des fraudes et de la contrebande. Ils sont attachés au service intérieur, mais ils estiment leurs appointements tout à fait insuffisants. Ils nous ont donc demandé de participer à la besogne faite durant les heures surrogatoires. L'honorable député le sait, certains fonctionnaires avaient coutume de rendre certains services surrogatoires aux compagnies de navigation et de chemins de fer, et ils étaient rémunérés par ces compagnies elles-mêmes. Or, l'année dernière, nous avons demandé au comité de sanctionner une réforme à cet égard, réforme par laquelle le gouvernement se chargerait de tous les frais payés jusque-là par les compagnies. Les commis employés dans le grand bureau prétendent qu'en raison de l'insuffisance de leurs traitements, il leur est impossible de pourvoir convenablement à leur entretien, et voilà pourquoi ils nous ont demandé une part de cette besogne de nuit ou travail surrogatoire. Cependant, nous n'avons pas cru utile de leur confier de besogne supplémentaire. Leur tâche est fort importante : ce sont ceux qui font les inscriptions des marchandises en douane. La célérité et l'exactitude dans l'expédition de cette besogne est de haute importance, et la perception des recettes est, en outre, directement intéressée dans cette besogne. A notre avis, quand un commis a consacré à cette tâche tous ses instants de neuf heures de la matinée jusqu'à 5 heures de l'après-midi, on peut affirmer que, règle générale, il a fourni une somme de travail intellectuel suffisante pour cette journée. Nous proposons donc de relever les appointements des fonctionnaires attachés à ce service, de façon à leur payer un minimum de \$900, et d'exiger qu'ils ne se livrent point à des travaux surrogatoires et qu'ils ne reçoivent point de rémunération supplémentaire.

M. SPROULE : Quelle est la partie de ce crédit affecté au port de Montréal ?

L'honorable M. PATERSON : Environ \$3,500. En outre, le port de Toronto se dé-

M. SPROULE.

veloppe rapidement ; du reste, presque tous les ports sont en voie de progrès. Citons Winnipeg, entre autres. A mon entrée en charge, les recettes de ce port, si je ne me trompe, ne dépassaient guère un demi-million. Vers la fin de l'exercice, les recettes atteindront le chiffre de deux millions de dollars. L'année dernière, le comité a bien voulu mettre à notre disposition une augmentation de crédit, grâce à laquelle nous avons été en mesure d'augmenter le personnel à Winnipeg. L'année dernière, nous avons jugé d'urgence d'ajouter huit ou dix employés au personnel attaché à ce port. Sans cela, l'expédition de la besogne, à mon avis, eût été fort entravée. L'augmentation survenue dans le volume des affaires du port de Winnipeg est du meilleur augure sans doute, et je suis loin d'être convaincu que Winnipeg, dépasse toutes nos prévisions. Cependant, au cours de l'exercice 1904-5, on ne demandera pas une nouvelle augmentation de personnel. Le chef de l'opposition nous a fait observer que ce crédit couvre une période de temps finissant dans 15 mois d'ici, et nous a donné à entendre que nous pourrions demander au comité, la session prochaine, un crédit supplémentaire. L'année dernière, il nous a dit qu'il voyait d'un mauvais œil tant de crédits différents ; et il nous a demandé pourquoi nos évaluations budgétaires n'étaient pas assez élevées pour pourvoir aux besoins et parer à l'inconvénient de ces crédits supplémentaires. Voilà ce que nous nous efforcerons de faire, mais eu égard au gonflement des recettes et des frais de perception, il nous est impossible de faire l'évaluation des ressources et la prévision des dépenses d'une façon plus précise. Quand nous demandons une augmentation de crédit de \$25,000, les honorables députés en conviendront, nos évaluations budgétaires sont aussi précises qu'il est possible de le faire.

M. McCREARY : Le ministre vient de nous parler des besoins du port de Winnipeg. Je tiendrais à savoir si on a formulé des griefs soit sur l'insuffisance du personnel attaché à ce port, soit sur l'insuffisance de leur traitement eu égard au renchérissement des vivres et du coût de la vie.

Au cours de l'année dernière, le coût de la vie a augmenté de 25 pour cent à 33½ pour cent : c'est là un fait parfaitement connu de tous ceux qui demeurent à Winnipeg. Je tiens d'un ancien citoyen d'Ottawa, qui est allé se fixer à Winnipeg, que pour une maison d'habitation offrant des installations similaires, le coût du loyer à Ottawa, serait de \$20 par mois, tandis qu'il faudrait \$45 à Winnipeg. Certaines maisons d'habitation dont le loyer était de \$25 par mois, il y a deux ans, se louent actuellement \$75 par mois. Quand on offre une bonne maison d'habitation à louer, il y a toujours une forte demande. Ainsi, il y a quelque temps, on publia une annonce portant que la maison de feu le Dr Lynch était à louer, et il n'y eut pas